



Tout savoir sur la location de tireuse:

Comment fonctionne la location de tireuse ?

Tout d'abord, il vous suffit de réserver au plus tôt votre tireuse à bière et vos fûts. Le jour de l'enlèvement ou livraison de ces derniers, une caution par chèque vous sera demandée.

- Caution de 600 € pour les tirages 1 bec
- Caution de 800 € pour les tirages 2 becs

Ce montant pourra vous sembler élevé, mais pas de panique, il s'agit d'un chèque de caution qui ne sera pas débité de votre compte.

-Quel type de tireuse vous est proposé ?

Nous avons un large choix de tireuses à votre disposition.

Des tireuses sans CO2 et froid sec à un bec.

Des tireuses avec CO2 et bain d'eau glacée à un ou deux becs.

Quel type de véhicule est préconisé pour le retrait de la tireuse et de ses fûts ?

Pour la location d'une tireuse et jusqu'à deux fûts, une voiture dite classique peut suffire. Au-delà de deux ou trois fûts, un break ou un utilitaire devient préférable.

Pour de plus grandes commandes, et selon disponibilité de notre équipe de livreurs, il est possible de vous livrer le matériel (à définir selon devis)

Que faire des fûts non consommés ?

Lors de votre retour de matériel, si un fût n'a pas été consommé et percuté, nous pouvons le reprendre.

Ma facture ?

Après le retour du matériel, (tireuse, verre, fût), nous vous facturerons les fûts consommés et percutés, les verres manquants (1 €TTC du verre), la location de la tireuse (30 €TTC, si la consommation des fûts était inférieure à 3).

Le chèque de caution sera remis ou détruit après vérification du bon fonctionnement de la tireuse. En cas de réparation, un devis sera établi par la société de maintenance des tireuses et les frais de réparations seront à la charge du loueur.